



HAL
open science

Le projet de collection de vignes de Rozier et Cochin en 1774 Collection CepHistoire, série CepDoc

Henri Galinie, Martine Dalloz, Jeanne Galinié-Yerre

► To cite this version:

Henri Galinie, Martine Dalloz, Jeanne Galinié-Yerre. Le projet de collection de vignes de Rozier et Cochin en 1774 Collection CepHistoire, série CepDoc. 2023. halshs-04133826

HAL Id: halshs-04133826

<https://shs.hal.science/halshs-04133826v1>

Preprint submitted on 20 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le projet de collection de vignes de Rozier et Cochin en 1774

Collection CepHistoire, série CepDoc
Henri Galinié, Martine Dalloz, Jeanne Galinié-Yerre

Mots-clés : cépage, vigne, nomenclature, ampélographie, ampélonymie, France, Franche-Comté, Jura

Keywords : vine varieties, grape names, ampelography, nomenclature, France, Franche-Comté, Jura

Résumé : Le projet de 1774, à l'initiative de François Rozier, d'une collection de vignes permettant de comparer les différentes "espèces" et leurs noms afin d'établir une nomenclature et d'améliorer la qualité des vins, ouvrit un siècle d'enquêtes et de collections qui accompagnèrent le développement de l'ampélographie. De ce projet à l'échelle du royaume n'a subsisté que le mémoire de la province de Franche-Comté.

Abstract : In 1774, the botanist François Rozier aimed to gather the different vine varieties cultivated in France in a repository located in Paris, in order to compare, identify and name properly each variety. The ultimate aim was to improve the quality of wines. This project opened a long series of surveys which accompanied the development of ampelography in the next century. The enquiry was supposed to concern the whole realm, but the detailed study for the province of Franche-Comté, mainly the Jura vineyards, is the only surviving evidence.

Plan

Introduction

Dossier 1. Généralité de Franche-Comté, envois de plants et mémoires

Dossier 2. Généralité du Berry, échanges de correspondance

Dossier 3. Généralité de Guyenne, échanges de correspondance

Annexe 1 Collection CepHistoire

Introduction

Un projet de collection de vignes destiné à comparer et à identifier les « espèces de vignes » cultivées dans le royaume, dans le but d'améliorer la qualité des produits tirés de la vigne fut ébauché en 1774, très probablement à l'initiative de l'abbé François Rozier, avec le soutien actif de Augustin-Henri Cochin, ancien intendant général des finances. L'entreprise ne connut pas le succès espéré puisque les réponses furent peu nombreuses et peu archivées.

A l'occasion du programme CepAtlas de l'université de Tours (LAT-UMR Citeres) coordonné par Samuel Leturcq, seuls trois dossiers ont pu être retrouvés et étudiés dans la série C des Archives Départementales du Jura, de la Gironde et du Cher, pour les généralités de Franche-Comté, de Guyenne et du Berry.

L'opération Rozier-Cochin, entamée dans la seconde quinzaine de février 1774, fut conduite rapidement. Elle fut achevée fin mars en Guyenne et un peu plus tôt en Franche-Comté, fin avril ou début mai dans le Berry. Débutée tardivement dans la saison de dormance de la vigne, la campagne de prélèvement rencontra des obstacles que soulignèrent souvent les subdélégués de Guyenne, notamment parce que la taille était achevée.

Le seul dossier détaillé est celui de la généralité de Franche-Comté qui contient la lettre circulaire de demande de Cochin accompagnée d'un guide, adressée à l'intendant, des lettres de transmission de l'intendant aux subdélégués et les réponses de ces derniers. Les dossiers de Guyenne et du Berry ne contiennent aucun mémoire des subdélégués. Pour la connaissance des espèces de vignes cultivées, ils ne sont donc d'aucune aide.

Cette tentative de 1774, la première de son genre répertoriée, avant celle du même Rozier près de Béziers en 1780 qui n'a laissé aucune trace, avant celle de Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux en 1782-84, et avant celle de Chaptal, ministre de l'Intérieur, entamée en 1803, n'eut pas l'écho des suivantes puisque l'on dénombre chez Dupré une centaine de réponses depuis une douzaine de généralités et les réponses de quelque vingt-cinq départements chez Chaptal. Il est probable que l'explication tient au faible crédit dont jouissait alors Cochin qui fut démis de ses fonctions en 1774. De Cochin, intendant des finances, on ne connaît que cette initiative à teneur scientifique. Ses liens précis avec Rozier, à qui il apporta néanmoins un soutien matériel indéniable en 1774, demeurent inconnus.

Augustin-Henri Cochin (1730-1784), fils de Henri Cochin (1687-1747) avocat au Parlement de Paris. A.-H. Cochin fut nommé intendant des finances en 1767 à la mort de Barberie de Courteilles par son cousin le contrôleur général François de L'Averdy. En 1771, les sept offices des intendants des finances furent supprimés et quatre nouveaux furent créés mais Cochin continua d'exercer ses fonctions par missions. Il fut révoqué par Turgot en 1774. (Alimento 1995/2008)

Dans la lettre circulaire de février 1774, Rozier et Cochin sollicitent l'envoi de plants, accompagnent leur demande d'un guide pour ce faire mais il n'est pas question de notice ou de mémoire comme ce fut le cas dans les entreprises suivantes de Dupré de Saint-Maur et de Chaptal. A cet égard, les deux dossiers de Bourges et de Bordeaux se conforment mieux à la demande initiale que celui de Franche-Comté assorti de mémoires. L'aspect purement administratif des échanges, sans production de travaux explicites, peut être une explication à l'effacement des dossiers qui ne contiennent que des échanges épistolaires. Ces dossiers ne franchirent probablement pas le cap de l'élimination d'archives dans les fonds publics de nombreux départements du fait de leur inconsistance. La conservation du dossier détaillé de Franche-Comté peut conforter cette explication.

Enfin, le lieu d'implantation de la collection prévue demeure inconnu. Aucun échange ne le mentionne. Il apparaît à de nombreuses reprises que les envois ont été effectués conformément à la dernière des observations (ex. dossier 1, pièce 3) à *l'adresse de Monsieur Cochin Intendant des finances en son hôtel à Paris*, sans plus de précision.

Début 1774, Rozier se trouvait à Paris depuis 3 ans où il se livrait à diverses activités d'ordre scientifique. Il fut envoyé en mission en Méditerranée en 1775. Rien n'indique, à notre connaissance, ce qu'il advint des plants.

Rien ne le prouve mais la trace laissée dans le milieu scientifique par les deux protagonistes accrédite l'hypothèse selon laquelle la conception du projet est due à Rozier.

Les préconisations contenues dans la lettre circulaire et le guide intitulé *observations* sont les plus anciennes conservées ; on en retrouve néanmoins l'esprit sinon la teneur précise dans un texte de Rozier daté par Dussieux de 1780 (*Cours complet... T X*, 1800 : 165) et mis, certainement à tort par ce dernier, en relation avec l'enquête du Dupré de Saint-Maur de 1782-84 (dsm : dossier 201.2). Il faut probablement rattacher ce texte, dit de 1780, au projet de collection, lui aussi voué à l'échec, conduit par Rozier en 1780 près de Béziers, année où il publia le premier tome du *Cours complet d'Agriculture...*(Thiébaud de Berneau 1833 : 49-50). Comme nous avons eu l'occasion de l'expliquer (dsm 2019 : 48-50), Dupré de Saint-Maur, en 1782-84, ne s'est en rien inspiré de Rozier avec qui il n'entretenait pas d'échanges attestés par la documentation. A cet égard, les vocabulaires techniques de l'un et de l'autre sont différents. Par exemple, Dupré employait couramment le mot cépage totalement absent du vocabulaire de Rozier, bien qu'introduit par Dussieux de façon rétrospective et mécanique dans la publication du tome X du *Cours complet d'Agriculture...* de Rozier après la mort de ce dernier, ce qui fausse encore de nos jours la perspective sur les travaux de ce précurseur. Il ressort des textes que *sepape-cepape* (et variantes) relevait alors, dans une acception beaucoup moins précise qu'aujourd'hui, de vocabulaires techniques régionaux, particulièrement celui du Bordelais (CepDoc, travaux en cours). Dupré de Saint-Maur a dû être influencé par le lexique technique de son entourage bordelais ou gascon et non par Rozier. Dans les trois dossiers de 1774, l'expression la plus répandue, reflet du vocabulaire de la demande de Rozier et Cochin, est « espece de plan » ou « espece de raisin ». Une seule fois, à Bergerac il est fait mention de « tous les plants de cépages qui se cultivent aux environs » (dossier 3, pièce 7).

La géographie des travaux de 1774, de 1782-84 et de 1803-1809, est administrative. Elle ne repose pas sur la géographie viticole mais sur celle des subdélégations (les subdélégués) puis sur les arrondissements (les sous-préfets), eux-mêmes invités à se tourner vers les personnes compétentes ou les maires, les propriétaires ou les vigneron.

Rozier fit préciser, dans la lettre circulaire aux intendants de février 1774 signée de Cochin, celles des circonscriptions administratives dont il souhaitait recevoir des plants :

- De Franche-Comté : Dole, Lons-le-Saunier, Arbois, Poligny, Salins, Besançon. Les plants ont bien été envoyés de Lons-le-Saunier, Dole, Arbois, Poligny et très probablement de Salins. Il ne se trouve, en revanche, pas de trace d'un envoi spécifique de plants de la subdélégation de Besançon par où transitèrent certains envois. Envois et dossiers concernent donc le futur département du Jura. La demande de plants de Besançon dans le futur département du Doubs ne fut pas suivie d'effet.

- De Guyenne : Bordeaux, Périgueux, Agen, Médoc, Bazas, Condom. L'intendant de Guyenne fit expédier des plants, d'après les courriers, des subdélégations citées, de Pauillac (Médoc) Langon (Bazas) et Bazas, Périgueux, Agen, Condom et en outre, de sa propre initiative, de Bergerac, Libourne, Clairac et Sainte-Foye.

- Du Berry : Bourges, Chateauroux, La Charité (sur Loire). Seule la réponse de La Charité est connue par les courriers mais les débours effectués dans les trois subdélégations sont effectivement remboursés par Cochin, ce qui atteste les envois à Paris.

Dans l'ensemble, pour ce qui est de ces trois généralités, les sollicitations ont été satisfaites sans réserves et avec célérité. Ce qui échappe est l'ampleur que le projet avait prise, le nombre de généralités contactées et qui ne donnèrent pas suite. En 1782, Dupré de Saint-Maur dont il apparaît ici qu'il avait activement participé au projet de 1774 ne fit pas allusion à ce dernier ni ne s'en inspira car il demanda des mémoires ou notice sur les plants, à la différence de Rozier.

Les trois dossiers présentés ci-dessous n'ont pas été soumis au même traitement. Seul le dossier 1 (Franche-Comté) a été intégralement transcrit. Les dossiers 2 (Berry) et 3 (Guyenne), qui ne contiennent que des échanges épistolaires, ont été l'objet d'analyses. De plus, seules les pièces du dossier 3 (Guyenne) relatives au projet Rozier-Cochin ont été incluses ici. D'autres pièces du portefeuille C 1347 (Ad33) relatives à l'enquête de 1782-83 de l'intendant Dupré de Saint-Maur ont déjà été examinées et quelques échanges entre l'intendant de Guyenne Esmangard et le subdélégué de Bergerac Biran, relatives à l'envoi de plants de chasselas pour les jardins de l'hôtel de l'intendance

à Bordeaux seront examinés ultérieurement dans le cadre du catalogue CepCat en préparation (Annexe 1). Enfin, se trouve dans le portefeuille C 1347 une liste de noms de lieux viticoles (dossier 3, pièce 17) sans lien direct avec l'enquête bien qu'elle mentionne la couleur de raisins ou de vins de Guyenne.

Le lettre circulaire signée de Cochin a été éditée par Pierre Rézeau (1998/2014) dans le chapitre intitulé *Deux initiatives de la fin du XVIII^e siècle*, placé en annexe à son dictionnaire.

Références

dsm 2019 - *L'enquête de Nicolas Dupré de Saint-Maur pour fixer la nomenclature de la vigne (1782-1784)*,
texte intégral par H. Galinié et al. 2019 <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02385748>

Alimento A. - *Réformes fiscales et crises politiques dans la France de Louis XV, de la taille tarifée au cadastre général*, traduction française Bruxelles 2008 (éd. originale, Florence 1995)

Archives départementales du Doubs, Sous-série 1C, Intendance de Franche-Comté,
<https://portail-archives.doubs.fr/>

Rézeau P. – *Dictionnaire des noms de cépages de France*, Paris 1998, 2^e éd. augmentée 2014

Rozier F. – *Cours complet d'agriculture ...*, 10 tomes, Paris 1774-1800

Thiébaud de Berneau A. – *Eloge historique de l'abbé François Rozier, restaurateur de l'agriculture française*,
Paris 1833



Le projet de collection de vignes de Rozier et Cochin en 1774

Dossier 1

Mémoires et envois de la généralité de Franche-Comté

Martine Dalloz, Jeanne Galinié-Yerre

Source : Arch.Dpt Jura, C 507

Le dossier comprend les pièces suivantes :

1. lettre sans date de l'intendant général des finances Cochin à l'intendant de Franche-Comte demandant l'envoi de plants des diverses espèces cultivées
2. circulaire du 25 février 1774 de l'Intendant de Franche-Comté aux subdélégués pour demander l'envoi de plants
3. notice non datée de Cochin et Rozier, observations pour choisir, préparer et envoyer les plants à Paris
4. lettre du 3 fev. 1774 : liste plants envoyés de Dole à l'intendant de Bourgogne
5. lettre du 28 février 1774 de l'intendant à Cochin pour l'informer qu'il a demandé aux subdélégués de lui procurer les différentes espèces de raisins cultivés dans les vignobles
6. mémoire du 1^{er} mars 1774 : liste des différentes espèces de raisins de la subdélégation de Lons le Saunier et mémoire sur la culture de la vigne
7. lettre du 2 mars 1774 au sujet des débours pour l'envoi des espèces de plans depuis Poligny
8. lettre du 2 mars 1774 du subdélégué de Lons le Saunier à l'intendant pour l'informer de l'envoi de 14 paquets de toutes les espèces de plants de vignes répandus dans la subdélégation
9. mémoire du 3 mars 1774 au sujet de l'envoi de plans de la province d'Arbois
10. liste de plants envoyés d'Arbois s.d.
11. note du 9 mars 1774 au sujet de l'envoi de plants de Poligny à Paris
12. lettre du 9 mars 1774 détaillant les 15 paquets de plants cultivés dans le vignoble de poligni et d'arbois, envoyés par carrosse
13. mémoire sans date au sujet des différents plants pris dans le vignoble de Poligny
14. état ni daté ni localisé des différentes espèces propres à faire du bon vin et à conserver, probablement de Salins

Pièce 1. lettre de l'intendant général des finances Cochin à l'intendant de Franche-Comté

Monsieur,

M. l'abbé Rozier membre de plusieurs académies et connu pour différents traités sur la culture des vignes et la manière de faire et de conserver les vins, vient de proposer de nouvelles vues tendantes à constater d'une manière précise toutes les espèces de raisins existantes dans le royaume. il va avoir besoin d'un terrain où il peut les rassembler et cultiver toutes afin de les comparer ensuite les unes aux autres et reconnoître celles qui quoi que différemment nommées dans les différentes provinces sont néanmoins les mêmes ; ce travail et cette connoissance ne pouvant être que très utiles ; je me suis porté avec plaisir à lui procurer le terrain qui lui étoit nécessaire. en effet le défaut de connoître les différentes espèces et d'avoir assigné à chacune sa véritable dénomination rend les traités faits sur cette partie inintelligibles de province à province et souvent même d'une étendue bien moins considérable. les recherches et les découvertes en ce genre sont perdues, ou tout au plus utiles pour le lieu où elles ont été faites. il paroît en conséquence fort intéressant qu'en rapprochant les différentes espèces de raisins, on put parvenir à leur assigner, d'après des expériences faites avec le plus grand soin, une véritable distinction s'il en existe, et une dénomination généralement admise. le résultat des expériences seroit pour lord d'un avantage universel, contribueroit partout à l'amélioration d'une culture aussi importante, et c'est l'objet que M l'abbé Rozier s'est proposé. il résulteroit même un autre avantage de ces expériences, la qualité particulière du vin provenant de chaque espèce de raisin étant bien constatée, elle rend sensible l'avantage de réunir ou de diviser dans un même lieu les espèces et met en état de déterminer même en quelle proportion cette réunion ou cette division doit prospérer. si l'on parvenoit à acquérir à cet égard des connoissances précises on pourroit espérer d'obtenir une supériorité dans l'espèce des vins en général, et de leur procurer même une qualité absolument relative aux vues particulières que peuvent se proposer les propriétaires de vignes dans l'emploi ou la destination de leur vins. l'importance de ces considérations même abstraction faite du succès plus ou moins considérable que peuvent avoir les vues qu'on se propose, m'a paru suffisant pour me déterminer à les accueillir, et j'ai espéré que je trouverois M M les Intendants également disposés à concourir à leur succès. c'est dans cette confiance que j'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser un état contenant le nom des lieux de votre généralité desquels il est nécessaire de tirer les plants des différentes espèces de raisins. je vous serois obligé de donner des ordres pour que

l'envoi m'en soit fait le plus promptement possible, par la voie de la messagerie, et de vouloir bien recommander le plus grand soin, soit dans le choix des especes, soit dans les précautions à prendre pour leur transport. il s'agit, Monsieur d'une opération qui tend à l'avantage public ; des expériences qui peuvent y concourir auroient certainement votre suffrage et votre agrément ; votre zèle pour le bien général en est un sur garant. Je suis avec respect Monsieur Votre très humble et très obeissant serviteur

Cochin

Si il estoit nécessaire de faire quelques deboursés, je vous serai obligé de vouloir bien m'en adresser en même tems la note, et j'aurai soin d'en faire parvenir le montant aux personnes que vous voudrés bien m'indiquer.

Pièce 2. 25 février 1774. circulaire envoyée par l'intendant aux subdélégués

Ethis

Faton

Laullier

de Leschaux

St Vandelier

A Besançon, Le 25 février 1774

Le gouvernement étant occupé, Monsieur, des différens moyens qui peuvent tendre à perfectionner la culture des vignes et a en augmenter la production, il est nécessaire que vous me mettiez très promptement en etat de satisfaire à l'objet des différentes observations détaillées dans le mémoire cy joint. Je vous prie en conséquence de lire attentivement les demandes qu'il contient, et de vous procurer ensuite plusieurs plans des espèces de raisins qui se cultivent dans les vignes plantées sur le territoire de votre ville et des environs. Je ne puis assés vous recommander, Monsieur, de faire former des paquets de la manière indiquée par la méthode dont je joins coppie, et d'observer d'y faire mettre les etiquettes indicatives de la nature et qualité de chaque plan. Les paquets devront être envoyés à paris pour servir à l'essai qu'on se propose de faire, vous concevés qu'il faut employer les précautions convenables pour que ces plans soient arrachés avec soin et arrangés de façon qu'ils puissent se conserver en route. Comme vous etes a portée de vous adresser à quelques vigneronns de confiance, j'ai lieu de croire que vous ne me ferez pas attendre l'envoy dont il s'agit, et je compte assés sur votre activité pour espérer que vous profitérés du premier carosse, à fin de me faire parvenir le paquet que je demande. Si vous êtes dans le cas de faire quelques dépenses pour cet objet, vous voudrés bien en faire l'avance, et je vous en ferai rembourses le montant à vüe de l'état que vous m'en adresserai. Je désire singulierement que la commission dont je vous charge soit faite avec exactitude, et surtout que vous suiviés tous les renseignements motivés dans le mémoire ci-joint. Si vous pouvés me donner quelques éclaircissements sur la culture en général des vignes dans votre ville, vous m'obligerés beaucoup de joindre à votre envoi un mémoire contenant les réflexions dont cette partie de production pourroit vous paroître susceptible relativement aux usages locaux, aux procédés de la récolte, à la nature du sol et à la qualité de chaque plan particulier.

J'ai l. d'etre très xxxxx

Pièce 3. notice s.d. probablement rédigée par Rozier, désolidarisée de la lettre 1 et envoyée par l'intendant aux subdélégués pour leur préciser les lieux où procéder à des prélèvements et les modalités pour choisir, préparer et envoyer les plants.

Generalité de Besançon

Etat des lieux de chaque Generalité d'où il convient tirer les plans de vignes nécessaires pour l'établissement projectté

Lyons-Le-saunier

Salins

Arbois

Dôle

Besançon

[dans la marge d'une autre main] : faire cinq copies de cette piece, sans perdre un instant, en observant de ne mettre dans chacune que le nom de la ville de la subdelegation

Observations sur le choix des plans et les precautions à prendre pour les envoyer surement.

1° Charger du choix les plans des personnes instruites et exactes pour marquer chaqu'espèce et leur recommander beaucoup de celerité.

2° Demander de toutes les espèces de plans cultivés dans les endroits indiqués soit que le raisin soit bon ou mauvais pour faire du vin ou pour manger.

3° Demander séparément de chaque espèce de plans au moins deux Barbues ou plans enracinés en très bon état et au moins six crochettes c'est-à-dire sarmens de l'année tenans par la baze à une portion de vieux bois, en un mot tel qu'on l'emploie dans le païs pour planter une vigne.

4° Observer que les plans Barbues ou chevelus ou enracinés soient garnis de beaucoup de racines, point mutilés, d'un bon bois, fort, vigoureux et le plus long et les crochettes également bien fortes et bien nourries.

5° faire un paquet séparé de chaque espèce et prendre le plus grand soin pour qu'elles ne soient pas mêlées.

6° Ecrire sur une bande de parchemin de la largeur de trois doigts le nom que l'on donne dans le païs à l'espèce de raisins que produisent les plans du paquet, plier ce parchemin en trois, en sorte que l'écriture se trouve dans le pli intérieur, enfin lier fortement cet étiquette autour d'un gros sarment, il seroit bon de mettre deux étiquettes sur le même paquet, parce que si l'un étoit déchiré ou effacé l'autre y suppleroit.

7° Envelopper la baze de chaque paquet avec de la mousse fraîche retenüe par des liens de cordes ou d'osier.

8° De tous les paquets séparés n'en former qu'un seul, le couvrir de paille, le lier depuis la baze jusqu'au sommet et attacher sur le paquet général un étiquette pareil aux autres dans l'intérieur duquel sera écrit le nom du lieu d'où les différens plans chevelus ou crochettes auront été tirés.

Enfin charger le plutôt possible les paquets aux messageries à l'adresse de Monsieur Cochin Intendant des finances en son hôtel à Paris, parce que le tems presse.

Pièce 4. lettre du 3 fev. 1774 : liste des plants envoyés de Dole à l'intendant de Bourgogne

Subdélégation de Dole

Liste des plans de vignes en chevelées et crossettes, envoyés à M. l'Intendant du comté de Bourgogne, par le Subd^é de Dole.

Scavoir

1 Tresseau, bon pour le vin et pour manger.

2 Hargan, bon pour le vin.

3 Gros noir, bon pour la couleur du vin.

4 Melon blanc, bon pour le vin et pour manger.

5 Noirin, très bon pour le vin et agréable à manger.

6 Pelsart rouge, très bon pour le vin et pour manger.

7 Taquet, bon pour le vin et à manger.

8 Le Grison, abondant, bon pour le vin, fâde à manger ?

9 Le Maudoux, abondant, bon pour le vin, insipide à manger ?

10 Pineau, bon pour le vin seulement.

11 Gamet noir, abondant fait du vin froid, insipide à manger.

12 Gamet blanc, même qualité que le gamet noir.

13 Chasselas, raisin blanc qui n'est propre qu'à manger.

14 Sauvignin, c'est le raisin qui produit les bons vins d'arbois.

Nous subdélégué à Dole certiffions que tous les plans de vigne des vignes au present état sont renfermé dans un ballot envelopé de paille et fisselé dont nous avons chargé le nommé Humbert voiturier pour le transporteur de Dole à Besançon et le remettre à M. l'Intendant.

à Dole le 3 fev. 1774 Vandelin d'Augeran

Pièce 5. lettre du 28 février 1774 de l'Intendant à Cochin

M Cochin

M

Du 28 février 1774

A la reception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'crire j'ai fait les procédures nécessaires pour me procurer des plans des différentes espèces de raisins qui se cultivent dans les vignobles indiqués par l'état que vous m'avez adressé. Je compte assez sur le zèle et l'exactitude de mes Subd^{és} pour pouvoir vous assurer que cette collection sera faite avec tous les soins et toute la précaution que vous m'avez recommandé, aussitôt que j'aurai réuni les paquets qui doivent former un envoi. Je ne perdrai pas un instant à vous le faire parvenir par la voye de la messagerie et j'aurai soin de vous informer de l du jour du départ.

Pièce 6. mémoire du 1^{er} mars 1774 : différentes espèces de raisins de la subd. de Lons le Saunier (voir pièce 7)

Subdélégation de Lons-le-Saunier

Description de toutes les différentes espèces de raisins que produisent les plants de vignes que l'on cultive dans le baillage de Lons-le-Saunier, et qui ont été envoyés à Monseigneur l'Intendant.

Raisins blancs

Le Savagnin. Sa grappe est un peu serrée, le grain un peu long et tardif, l'œil verd. C'est ce raisin, mélangé avec un tiers ou une moitié de gamet, qui donne le meilleur vin blanc.

Le Gamet. Sa grappe de ce raisin est ouverte, le grain rond, d'une grosseur médiocre et jaunâtre. Il vient bien dans tous les terrains. Il rend le vin liquoreux, agréable et de garde ; mais, il faut le mélanger avec le Savagnin.

Le Gueuche. Son grain est gros et la grappe serrée. Il est tardif, et ne vaut rien à manger, mais il fait le vin vif.

Le Melon. Son grain est petit, très roux, et sa grappe fort serrée. Il donne du vin d'une douceur fade, sujet à graisser, et point du tout de garde. On le souffre dans nos vignobles, parce qu'il réussit et donne beaucoup.

Le Chasselas. Raisin blanc, très commun dans les vignobles voisins de St amour. Il a la grappe ouverte, le grain gros, rond et hatif ; excellent à manger, mais très mauvais pour la qualité du vin qui est faible et gras.

Le Pulsard. C'est un raisin dont le grain est gros et long, la peau épaisse et la grappe serrée. Il est très peu propre pour la qualité du vin blanc.

Raisins noirs

Le Gamet. Grain rond et noir. Grappe ni serrée, ni ouverte. Sujet à millerer. Tardif. Produisant beaucoup dans les nouvelles vignes plantées en terre forte ; mais donnant du vin âpre et plat et faisant du vin passable, gros en couleur et de garde, quand il est dans de vieilles vignes dont le terrain est graveleux.

Le Pulsard. Il est de deux espèces ; l'une dont le grain est noir, gros et allongé, la grappe quelquefois claire, et quelquefois médiocrement serrée. Ni hâtif, ni tardif. Donnant du vin excellent, léger, délicat, et de couleur de peau d'oignon, quand il est seul, un peu plus gros en couleur, plus vif et de garde, quand il est mélangé avec le Noirien. L'autre a le grain de même forme, mais plus rouge et plus tardif.

On fait avec ces deux raisins de très excellent vin blanc, quand on les presse en grappes. Ils ne viennent bien que dans les terres marneuses ; ils brûlent dans le gravier, et rendent très peu dans les jeunes vignes.

Le Noirien, que nous appellons Savagnin noir dans ce canton, a le grain petit et très noir, la grappe assez serrée. Il est précoce, donnant peu ; sujet à couler à la fleur ; ne réussissant que dans les graviers ; faisant du vin gros en couleur, et tardif à être potable.

La Gueuche. Il a le grain gros, la grappe serrée ; donnant beaucoup ; et faisant de très mauvais vin.

Le petit Béclans. Sa grappe n'est ni trop serrée ni trop ouverte ; il n'est pas bon à manger ; et il fait un vin dur et de garde.

Le gros Béclans. Grappe fort serrée, grain rond, tardif ; ne valant rien à manger, et faisant un vin dur et de garde.

Le Pineau est très rare en ce pays ; le peu qui s'en trouve est sujet à couler à la fleur, et il ne reste que deux ou trois grains à la grappe qui est fort allongée.

De tous ces plants, ceux que l'on cultive dans nos cantons où l'on fait le meilleur vin rouge, sont le pulsard noir ; le savagnin ou noirien et le pineau.

Manière de planter et cultiver la vigne dans le Baillage de Lons-le-Saunier

La plupart des personnes qui plantent des vignes, laissent reposer leur terrain pendant une année. Sur la fin de l'été, ou au commencement de l'automne, il y font donner un labour à la charrue, et plantent ensuite à la pioche, les uns au commencement de l'hiver, les autres à la fin, suivant la nature des terrains. Quelques uns plantent au moment même où ils font le labour, ce que l'on pratique au moyen de nombre d'ouvriers que l'on divise par deux, et que l'on place sur toute la longueur du terrain. Quand la charrue a tourné une raye de quatre à cinq pouces d'épaisseur, l'un des deux ouvriers de la première division donne un coup de pioche à l'endroit où il veut placer le plant, et il y fait un creux de trois ou quatre pouces de profondeur. Son compagnon qui le suit place le plant dans le trou, le couche sur la longueur d'environ huit pouces, le couvre ensuite de terrain ou gazon qu'il foule au moment, et relève ensuite le surplus du plant qu'il fait sortir en tige droite, et le taille à cinq ou six pouces de terre ; de sorte qu'il ne laisse au dehors que deux ou trois yeux.

Les vigneron prétendent que dans le sarment qu'ils plantent, il doit y avoir des bois de deux ans ! mais c'est une erreur vulgaire, et l'expérience démontre que le bois d'une année reprend également - tel est l'usage que l'on pratique communément pour le plant de bouture.

Le nombre des plants que l'on emploie ordinairement dans un journal dépend de l'espace que l'on donne à chaque cep.

Quand on plante une vigne d'un plant qui se taille à long courson, vulgairement dit Ecourge, il faut qu'il soit plus espacé, et qu'il soit placé à vingt trois pouces de distance : alors il n'entre dans un journal que 9000 plants.

Si l'on plante d'un plant qui se taille courson, les ceps n'étant distants que de 18 pouces 6 lignes, il en entre dans un journal 12960.

L'on plante communément de bouture dans ce Baillage ; et par rapport à la dépense, peu de personnes se servent de ce plant enraciné qui coûte un sol le pied. Il est certain que ces plants chevelus donneroient plutôt du fruit et reprendroient plus sûrement ; mais, abstraction de la dépense, la difficulté d'en trouver rend cette méthode impraticable, et il faudroit une pépinière pour pouvoir faire des plantations considérables. D'ailleurs, on observe qu'une vigne n'est jamais vigoureuse qu'elle n'ait été provignée. Ainsi, il n'est pas bien intéressant qu'elle soit entièrement peuplée au commencement de sa plantation, et il suffit que les plants se trouvent répandus de façon à ne pas laisser de grands vides.

Quelques personnes viennent de faire des plantations où ils ont suivi la méthode prescrite dans la pratique du jardinage de M. l'abbé Roger Schabol, et ils s'en vont très bien trouvés. Ils ont reconnu que la vigne pousse vigoureusement dès la première année ; qu'à la seconde, elle commence à donner du fruit ; et qu'elle rapporte le double des autres, à la quatrième et cinquième année.

Dans le Baillage de Lons-le Saunier, on plante les vignes sans ordre ni alignement.

Celles qui sont taillées à long courson, ou vulgairement en écourge, sont soutenues par un échelas de la longueur de trois pieds cinq ou six pouces.

On nomme long courson ou écourge un jet de l'année, le plus près du cep, placé sur le bois de la pénultième année. On conserve ce jet à la taille, et on lui laisse sept ou huit yeux de longueur. On attache avec un ozier le cep à l'échelas près de l'empâtement ou nouveau jet ; ensuite, on le fait replier comme une anse de panier, la pointe dans le bas, et on attache la pointe à l'échelas.

Les ceps qui sont taillées à petit courson, ou courson seulement, se soutiennent d'eux mêmes par leurs tiges. Ces coursions sont des jets de l'année, à qui on laisse trois ou quatre yeux à la taille.

Des qu'une vigne est nouvellement plantée, on la néglige les trois premières années. Le vigneron, pour tirer partie du terrain, sème, la première et la seconde année du blé de turquie qui lui porte préjudice par son ombrage et par ses racines. La troisième année, on ne sème pas dans ce terrain, et on lui donne deux ou trois labours avec la béche. La quatrième, la vigne pousse vigoureusement, et l'on commence à provigner.

Tout le monde sait la façon dont on provigne ; on se contentera d'observer que l'usage de cette Subdélégation est mauvais, en ce qu'il n'exige du vigneron que quarante fosses par journal ; il est certain que si l'on se contentoit de cette petite quantité de fosses une vigne seroit bientôt dépeuplée.

La meilleure façon de provigner est de faire des fossés de 10, 12 et 15 pieds de longueur, plus ou moins ; dans ce cas il faut plusieurs ceps pour le remplir, et l'on nomme fendue cette manière qui est excellente, en ce que la terre que l'on sort de ces fossés fait fructifier les ceps des environs, aux pieds desquels on la répand.

Les provins rapportent quelques raisins la première année : mais ces raisins périssent ordinairement, parce qu'ils sont trop près de terre ? La seconde année les provins ne rapportent pas, ou du moins très-peu. La troisième ils sont ceps, et en rapport.

Quand on met quelque engrais dans la fosse, comme fumier, terreau, gazons de prés, les provins sont vigoureux et en rapport la seconde année.

Dans les premiers de février, lorsqu'il fait beau, le vigneron commence à tailler, sarmenter, planter les échelas et lier. Sur la fin mars, s'il a fini de provigner, il donne le premier coup de labour ; le second, dans le mois de juin : pour lors, il ébourgeonne la vigne. Sur la fin de ce mois, quelques personnes accolent leurs vignes ; c'est-à-dire qu'ils attachent à l'échelas les pousses de l'année avec quelques brins de paille.

Dans le mois d'août, on donne le troisième labours : mais ce ne sont que les vigneron vigiliants et laborieux, et la plus part se bornent à ne donner que cinq labours aux vignes dans deux ans.

On observe encore que le nombre de vigneron suivent une méthode très pernicieuse pour ébourgeonner la vigne. Ils arrachent les bourgeons avec la main, ce qui cause au cep de grandes plaies qui se guérissent difficilement, et ce qui occasionne encore une dissipation et une évaporation de sève qui nuit également au cep et au fruit. Il vaudroit beaucoup mieux que tous les vigneron ébourgeonnassent avec la serpette ; la plaie ne seroit pas si grande et se guériroit plus facilement.

Telle est la méthode que l'on suit dans ce Département pour la plantation et la culture des vignes ; à quelques abus près, elle est assez bonne : mais, depuis vingt ans, les vins ont beaucoup diminué de leur qualité, par rapport aux fumiers que l'on conduit dans les vignes, et à cause des plantations considérables que l'on a faites dans les terrains gras qui produisent beaucoup de vin, mais de mauvaise qualité.

Il ne reste que les vieilles vignes qui produisent de bons vins : mais la culture en est bien négligée, parce qu'elles sont d'un plus mince rapport que les plantées./.

Fais à Lons le Saunier le 1^{er} mars 1774

DeLeschaux

Pièce 7. Lettre du 2 mars 1774 du subdélégué de Lons le Saunier à l'intendant l'informant de l'envoi de 14 paquets (voir pièce 6)

Lons le Saunier le 2 mars 1774

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous informer que je vais remettre au carosse, qui partira de cette ville vendredi matin 4 du courant, un paquet général contenant quatorze petits paquets composés chacun de deux ou trois barbus et six crossettes de toutes les espèces de plants de vigne répandus dans ma Subdélégation.

Pour me conformer à ce que vous m'avez fait l'honneur de me demander sur cette partie de production, je vous adresse un petit mémoire où vous trouverez la description et la qualité de tous les raisins de ces divers plants, avec les observations sur la manière de les planter et de les cultiver.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur

Votre très humble et très obéissant serviteur

Deleschaux

Pièce 8. lettre du 2 mars 1774 au sujet de l'envoi des espèces de plans depuis Poligny

poligni le 2 mars 1774

Monseigneur

Le carrosse n'ayant pas voulu se charger des différents plans de raisin que j'ai fait prendre dans les vignobles Darbois et de poligni, j'ai été obligé de les faire partir par une voiture d'ordonnance. Il y a sur chaque paquet de triples étiquettes ; sur celle, en parchemin, j'ai marqué en dedans et en dehors l'espèce de plan : et pour plus grande précaution, j'enjoindrai ici des états dont l'un contient les différentes espèces de plans de poligni et l'autre les différents plans de ~~de~~ d'arbois; il s'y retrouvera des deux vignobles qui sont de même qualité

J'ai déjà eu l'honneur de vous mander que ne s'y trouvant pas à arbois ni à poligni des terrains peuplés de plans barbus ou chevelus pour repeupler les vignes, parce que l'usage est de provigner les vieux ceps, j'ai été obligé d'en faire arracher dans les vignes, l'on demandait même dix sols par pied, mais je les ai eu à raison, les uns de cinq sols les autres de six sols ; comme il y en a une certaine quantité qui a été arrachée dans les vignes, cela a augmenté la dépense

Les maîtres vigneronniers qui ont été employés à choisir les différentes espèces de plans, et qui ont été à cet effet dans plusieurs cantons, m'ont demandé 35^s par jour ; je n'ai voulu leur donner que 30^s : ce n'est pas trop parcequ'il y a peu de vigneronniers parfaitement en état de distinguer toutes les espèces de plans lorsqu'il n'y a point de feuilles sur les bois

ayant calculé toute la dépense pour arbois et poligni elle revient à 25[#]15^s compris ce que j'ai payé pour aller chercher la mousse à la forêt et arranger chaque paquet

Je suis avec un très profond respect

Monseigneur

P.s. s'il s'y était trouvé des barbus ou des chevelus enterres, c'est-à-dire dans des cantons particuliers où l'on édifie pour repeupler les vignes, on les auroit à très bon marché, ils ne se vendent communément que 3[#]10^s le cent

Votre très humble et très obéissant serviteur

Saullier

Pièce 9. lettre-mémoire du 3 mars 1774 au sujet de l'envoi de plans de la province d'Arbois

Monseigneur

J'ay l'honneur de vous renvoyer les états de population tels qu'ils m'ont été demandés de votre part.

Cette occasion me procure celle de prendre la liberté de vous faire part des connaissances que j'ay acquises dans la plantation, et dans la culture des vignes par un attachement à cette partie. Liberté que je vous supplie de me pardonner s'il vous plaît, et que j'ay pris en la lecture de la copie de la lettre que vous avez écrite sur la demande que fait le gouvernement des différents plans dont l'on use dans les vignobles de cette province.

Je vous disay Monseigneur qu'il y a point de meilleurs plans pour faire du bon vin que ceux ci après

liste en deux colonnes. Colonne A

Le pulsard noir, et blanc

Le tresseau

Le gros, et le petit noirien

[le valet noir et blanc] même le gris de la seconde espèce

Le pinot

L'argan ou gros margillien

Colonne B

le baclan
le grapenoux
le sauvagnin
le valet noir et blanc
le melon
et le gamé

J'introduis le gamé a cause de sa necessité dans les coteaux, et les terrains ou d'autres plans ne peuvent pas profiter. Et si cette espece avec les melons furent rejettés des bons plans par l'arret du Parlement du mois de fevrier 1731, ce ne fut que par une mauvaise indication, et cette arret ne fut ainsy rendu avec d'autre subsequens, que par raport a la trop grande abondance des recoltes depuis 1726 jusqu'à l'epoque du premier, les caves regorgeorent de vins, et le prix de 11 a 12 le nuid le plus cher.

Du nombre des bons plans il y a encor le chaselard, le muscat noir, et blanc, mais on n'en plante que fort peu, parce qu'ils sont trop sujets aux rapines.

Les mauvais plans sont l'enfariné qui a été beaucoup multiplié

Le plan maldou

Le petit moisy

Et le foirard noir, et blanc

Ce sont les mauvais plans que l'avidité du paisan a introduit surtout les trois derniers depuis la modicité des recoltes, et ce sont leurs fruits qui gatent entierment la qualité du vin.

J'ay vu Monseigneur les crossettes qui doivent partir de cette ville, moy meme j'en ay augmenté le nombre des especes parmy les bons, il auroit été avantageux que leurs plantations eussent été faittes dans des fosses preparées des le mois de decembre dernier parce que la terre qui en avoir été tiré, et des cotés de ces fosses fusées par la douceur du temps, et le degel, c'est avec cette terre que l'on couve les provins, et qu'ils profitent beaucoup.

Je ne connois point autour de Paris, de coteaux qui me paroissent plus convenables surtout pour l'exposition, que ceux du calvaire ou de st Ouyn, pourvu que la terre y soit meilleure que dans le climat de la courtille, nos plans ne pourroient pas reussir dans ces sables bruland. Une terre de jardin precipiteroit trop la crûe et lorsque les seps seroient dans les 3 ou 4 ans prêts a poucher ; il sy formeroient des especes de gales dans les pieds par laquelle maladie ils perissent.

Il ne faut pour les planter qu'un terrain ordinaire, il faut aussy avoir grand soin den eloigner ou eviter le fumier. Les fosses doivent etre un peu longues de la profondeur d'environ 20 a 24 poulces sur 30 a 36 poulces de large. Certains vigneronns mettent et etendent les crossettes au travers des fosses, et moy j'estime quelles sont mieux placés en long eloignés des cotés, quant a ce qui en reste hors de terre, de six poulces, parce que luy qui les cultive avec un boyeau a deux dents n'est pas en danger de les deranger en terre et cette tige hors de terre etant éloignée un peu du sol n'est pas exposée aux humidités qui luy sont contraires, ces tiges sont plus exposés au soleil, et moins a la chute des mottes qui en tombant cassent les bourgeons et les etouffent quand elles sont trop prés, six a sept poulces de terre en hauteur sur les crossettes suffisent parce que le soleil y est plus penetrant, et il ne faut plus y toucher qu'après la st jean temps auquel on les ebourgeonne de tout ce qui est au dessous des deux derniers bourgeons, et le landemain de quelques pluyes douces, aux mois de juillet, aoust, et septembre, on ne fait que de les un peu grater sur la superficie de la terre pour en arracher les herbes, et a la hauteur dun poulce seulement, a mesure que ces provins croissent on ne leur laisse jamais qu'un seul scion de trois boutons seulment en l'exhaussant petit a petit pour ce qui en est de ceux qui doivent etre elevés de deux pièces en portant fruits, et dont le scion doit etre pliés en liant. Quant aux gamé pinots, petits noirins, grapenoux, et autres plans dont lon use dans le terroir de Besancon, ils doivent toujours etre taillés bas.

Je desirerois Monseigneur que mes connoissances puissent xxx a la demande du gouvernement je serois vien flaté de pouvoir le servir.

Sans interets, et si mes sevices pouvent vous etre agreables je vous supplie Monseigneur de les agreer sil vous plaist quoyque je n'ay pas asse de bonheur que d'être connu de vous pour en meriter la confiance

Je suis très respectueusement

Monseigneur

Arbois le 3 mars 1774

Votre très humble et très obeissant serviteur

CHAMPY

Pièce 10. liste de plants envoyés d'Arbois s.d. (probablement le 3 mars 1774)

Etat des differents plants de raisins qui ont été pris dans le vignoble d arbois dont on cottera les etiquettes par les lettres de l alphabet pour ne pas confondre les paquets avec ceux pris dans le vignoble de poligni numerottes par des chiffres

1^{er} paquet

A noirin raisin noir le meilleur plans de tous pour le vin. Il y a crossettes et chevelus.

B plusard ou ploussard raisin noir tres excellent. Il y a crossettes et chevelus.

C Tresseau dit vulgairement le trousseau fait le vin excellent. Il y a un chevelu le reste crossettes

D valet noir assez bon plant, il y a crossettes et chevelus

E Baclan dit vulgairement le Beichan raisin noir assez bon pour le vin il lui donne du corps et le fait conserver ; il y a crossettes et chevelus.

F Margillin dit vulgairement margelien raisin noir fait du vin passable ; il ny a que des crossettes

G Gamey ou gaumeys raisin noir donne de la couleur au vin mais il ne ferait que du vin très mediocre et plus s'il était seul. Il y a crossettes et chevelus.

H Fouras raisin noir mauvais plant, il y a crossettes et chevelus.

J L'Enfariné raisin noir fors mauvais plant, il y a crossettes et chevelus.

K plans moudoux ou maldoux raisin noir qui ne fait que de tres mauvais vin ; il y a crossettes et chevelus.

L moisi ou mési raisin noir ; c'est aussi un fort mauvais plant, il y a crossettes et chevelus.

M Lombardier, plant pour treilles. Il n'y a que des crossettes.

N Linian ou Limian raisin rare ; il y a crossettes et chevelus.

O une crossette de chasselart, raisin tres rare en arbois.

P Valet blanc, plant qui est aussi fort rare a arbois ; il n'y a que des crossettes.

Q Muscat blanc, il y en a tres peu on n'en cultive que quelques pieds par curiosite ; il n'y a que des crossettes.

R.S Seuvanon blanc et Sauvagnin celui-ci dit vulgairement le naturé blanc, le meilleur de tous, cest avec ce plant (que que ce plant) que se fait le bon vin blanc de garde darbois. Il y a crossettes et chevelus des deux especes.

T Melon, raisin blanc fait du vin assez passable quand il est melangé, mais seul le vin file, il y a crossettes et chevelus.*

Observations

Pulsard ou ploussard demande d'être emplanté dans une terre forte et grasse.

Le noirin, le tresseau, le baclan, le margillin le valet noire, le moisi, le gamey, viennent assez bien dans toutes espèces de terre mais particulièrement dans les terres un peu fortes

Le fouras noir le plant madoux lenfariné qui sont les plus mauvais plans et qu'il faudrait proscrire ne viennent bien que dans les bas et dans les terres tres propres a produire du froment

Le sauvagnin dit vulgairement le naturé blanc est le meilleur de tous les plants, cest avec le raisin de ce plan que ce font les bons vins blancs de garde d'arbois : il vient parfaitement dans les terres fortes mais le vin est moins delicat que lorsqu'il est dans les terrains maigres et d'argille où il est moins abondant

Melon valet blanc, muscat blanc se trouve tres bien dans les terres rousses un peu fortes, les deux derniers sont beaucoup moins communs que le premier

Chasselard, ce plant est fort rare

Le Linian, le Lombardier, le premier est un peu commun est on n'emploie le dernier que pour edifier des treilles.

Pièce 11. Annonce de l'envoi des plants de Poligny depuis Besançon à l'attention de M. Cochin le 9 mars 1774

Envoi de neuf paquets contenant différents plants par carrosse de Besançon à Paris. Les plants sont accompagnés d'une notice contenant des observations et des renseignements utiles sur la nature et la qualité que chaque espèce de raisin. Arrivée des plants prévue le 17 Mars 1774.

Pièce 12. lettre du 9 mars 1774 détaillant les 15 paquets de plants cultivés dans le vignoble de poligni et d'arbois et envoyés par carrosse

Poligni le 9 mars 1774

Monseigneur

Faire une copie

Pour me conformer a la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 26 du mois dernier, je mettrai au carrosse différents paquets des plants que lon cultive dans les vignobles de poligni et darbois : ils seront etiquetés et numerotés ainsi qu'on le desir. Je ne sai pas encore si dans les plans que lon me fera parvenir darbois, il y en aura d'une espèce que lon ne trouve pas a poligni : ce que ne ne presume pas, vu que dans le vignoble de cette derniere ville la curiosité y a fait edifier de bien des especes de plans ; il y en a qui sont si peu communs, qu'il a fallu que je fasse parcourir tout le vignoble pour en trouver.

Le paquet sous n°1 et 2 contient des chevelus et crossettes (appelées a poligni Chapons) de cioutats nommés dans la province de franche comte Peloussard bons raisins soir a manger soit pour le vin

Et comme cette espèce de plan est double, celle qui produit [img36] du raisin blanc et celle qui produit le noir, on en a mis des deux espèces dans le paquet, ou cependant elles sont séparées et distinguées.

3 Des plants et crossettes de noirien, bon raisin soit pour le vin soit pour manger, c'est même le meilleur de tout pour le vin

4 les plants de servaignien, excellent raisin blanc, soit pour le vin soit pour manger.

5 plants et crossettes de Bécians bon raisin pour le vin ; mais non a manger. C'est un raisin noir

6 plants de Chasselas, vulgairement nommé ici Valais blancs ; parce qu'anciennement ce raisin nous vient du valais ; bon a manger mais peu estimé pour le vin

7 autre espèce qu'on nomme a poligni Valais noir mais qui na nul rapport avec le chasselas n°6. On croit que son vrai nom ancien est le luisant assez bon soit pour le vin, soit à manger

8 plants de Roussettes, qu'on nomme ici Moulans ou molans ; raisin blanc, serré, doux, assez bon a manger et pour le vin.

9 et 10 Muscats blancs et noirs dans un même paquet, ou le blanc et le noir sont distingués ; raisin bon a manger, médiocrement bon pour le vin ; parce qu'il ne mûrit jamais assez dans ces contrées : aussi le cultive ton peu, et pour la curiosité seulement ou pour en garder et en manger.

11 plants dits maudoux ou maldoux, raisin qui donne plus abondamment, mais qui n'est bon ni a manger ni pour faire du bon vin : raisin par conséquent qu'il faudra proscrire.

12 plants de margillin, ainsi nommés sur les lieux : raisin assez commun dans les vignes de poligni : assez bon pour le vin avec un mélange de peloussards, noirien et autres bons plants, mais nullement bon a manger.

13 plants de Tressaux bon pour le vin mediocre a manger

14 plants dits grappenoux ; cest une espèce peu differente des Bécians n°5 elle a les mêmes qualités.

15 plants dits farineux parce qu'en murissant le raisin se couvre de plusieurs tiquettes blanchâtres : on croit que c'est celui que les anciens appelloient meunier : assez mauvais raisin, mais cependant moins mauvais que le maldoux n°14. Il n'en devrait pas être moins proscrire.

Observations

Les plants fins propres a donner de bons vins, sont le cioutat, le noirien, le servaignien, béclan, grappenou, tresseaux, la roussette ou le meulan avec le valais noir ou le luisan, ils sont nommés sous les chiffres 1.2.3.4.5.7.8.13. et 14

Les mauvais plants n°11 et 15 ne produisent que dans des terrains fertiles et dans les bas, ou il y croitrait de beau froment.

Ceux pour le bon vin exigent les coteaux et de bons aspects.

Les chasselas ou valais blanc, la Roussette même, et le margillin s accommodent encore d'un terrain médiocre.

N'ayant reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que dimanche dernier après midi, il ne m'a pas été possible de vous envoyer par le 1^{er} carosse qui est parti mardi les plants en question ; il ne s'y trouvait qu'un jour d'intervalle et les vigneron intelligents que j'ai employés et qui m'ont été désignés par M. Chevalier, ont travaillé tous ces jours ci a rassembler tous les différents plants ; parce que comme j'ai eu l'honneur de vous l'observer, il y en a de forts rares, pour lesquels il a fallu parcourir plusieurs cantons du vignoble ; d'ailleurs l'on est peu dans l'usage ici d'édifier des chaponnières. C'est a dire mettre en terre des sarments ou crossettes pour former les barbus ou chevelus ; il a par conséquent été mal aisé dans les vignes, où ils avaient été provignés sur des vieux ceps.

Je ne puis, monseigneur, vous marquer encore la dépense que cette commission m'occasionnera, n'ayant encore rien payé ; j'attends d'ailleurs ce fait, des plants darbois : je presume qu'ils seront les mêmes.

De chercher a faire les meilleurs vins et en établir la meilleure culture, rien de plus convenable : mais augmenter cette culture pour diminuer les produits en grains, serait la chose la plus désavantageuse.

On est encore dans ce préjugé en franche comté, la qualité des mauvais vins y est on ne peut pas plus abondante dans les terres propres a produire de tres beau froment ; il faut du vin pour le peuple, dit on, c'est-à-dire qu'il faut le saouler, lui corrompre le sang, et laisser mourir de faim les enfans. Le vin n'a eu un prix dans cette province, que parce que les récoltes en ont manqué successivement pendant plusieurs années : pertes réelles ! lorsque les travaux* et les sueurs des cultivateurs sont frustrés par des terres contraires ; il ny a que le riche qui ayant des vins dans sa cave, profite des orales ; il n'y a pas mois de perte pour les uns et pour les autres, lorsque des saisons sont favorables aux récoltes en vin ; l'abondance s'y trouve, il n'a point de prix, on revoit peu des yvrognes et point d'argent.

On ne veut pas seclairer avec egard ; il semble que les erreurs et les préjuges doivent avoir un terme déterminé, qu'il n'est pas plus donné aux hommes de prévenir : mais j'espere que nos petits neveux verront mieux que nous et qu'ils ne permettront pas que l'on abuse ainsi des solides terres destinées essentiellement a les nourrir, nos pas a les enivrer, a corrompre leurs sangs et leurs mœurs et a sentretuer les uns et les autres. * [ajout dans la marge] Si les

deux cavaliers du regisseur de la marche n'eussent pas été saouls ; il n'auraient pas été condamné a perdre la vie sur un chasseur pour avoir assommé ou égorgé un homme

Je suis avec un profond respect Monseigneur

Votre humble et obeissant serviteur

Saullier

Pièce 13. mémoire (document préparatoire ?) à propos des différents plants pris dans le vignoble de Poligny, 14 espèces s.d.

Poligni

Franche comté

Etat des différents plants pris dans le vignoble de Poligni dont on a fait des paquets de chaque espèce étiquetés et numérotés comme s'ensuit

N° 1et 2. savoir des chevelus et crossettes de cioutats nommés a poligni et dans toute la province de franche comté, Peloussard, bon raisin, soit a manger, soit pour le vin.

Et comme cette espèce de plant est double ; celle qui produit du raisin blanc et celle qui produit le noir, on en a mis des deux espèces dans le paquet, ou cependant elles sont séparées et distinguées.

3. des plans et crossettes de noirien, bon raisin, soit pour le vin, soit pour manger ; c'est même le meilleur de tous pour le vin ;

4. des plans de Servaignien, excellents raisins blancs, soit pour le vin, soit pour manger

5. plants et crossettes de Béclans ; bon raisin pour le vin, mais non à manger ; c'est un raisin noir

6. Plants de chasselats vulgairement nommés icy valais Blancs, parce que anciennement ce raisin peut nous être arrivés du valais : bon à manger mais peu estimé pour le vin.

7. autre espèce qu'on nomme à Poligni valais noir ; mais qui n'a nul rapport avec le chasselat n°6, on croit que son vrai nom ancien est Le Luisant, assés bon soit pour le vin soit a manger.

8. Plants de Roussettes, qu'on nomme ici meulans ou melons, raisins blancs, serrés, doux, assés bon

9 et 10. Muscats blancs et noirs, dans un même paquet, ou le blanc et le noir sont distingués ; raisins bons a manger, mediocrement bons pour le vin, par cequ'ils ne mûrissent jamais assés dans ces contrées, aussi les cultive t' on peu, et pour la curiosité seulement, ou pour en garder et en manger

11. Plants dits maudoux ou maldoux, raisin qui donne plus abondamment, mais qui n'est bon ni a manger ni pour faire du bon vin ; raisin qu'il faudrait proscrire.

12. Plants du margillin, ainsi nommé sur les lieux, raisin assés commun dans les vignes de poligni, assés bon pour le vin avec un mélange du peloussards, noiriens, et autres bons plans, mais nullement bon a manger

13. Plans de tréssaux, bons pour le vin, mediocres en bonté pour manger

14. Plans dits Grappenous : c'est une espèce peu différente du Béclans n°5 ci devant, elle a les mêmes qualités

15. Plants dits farineux, parceque en murissant le raisin se couvre de plusieurs tiquettes blanchâtres ; on croit que c'est celui que les anciens appeloient, meunier, assés mauvais raisin, cependant moins mauvais que le maldoux n°11 observations

Les plants fins propres a donner de bons vins, sont le Cioutat, le noirien, servaignien, Béclans, Grappenou, tréssaux, la doussette ou le meulans avec le Valais noir ou le luisant, ils sont nommés sous les chiffres 1. 2. 3. 4. 5. 7. 8 .13 et 14

Les mauvais plans n° 11. 15. ne produisent que dans des terrains fertiles, et dans les bas.

Les bons pour le vin exigent les côteaux et de bons aspects. Le chasselat ou valais Blanc, la Roussette même ni le margillin n°6.8 et 12 s'accroissent encore d'un terrain médiocre.

Pièce 14. Liste de 17 noms sans courrier d'accompagnement, sans mention de date ou de lieu d'expédition, probablement issue de la subdélégation de Salins du fait de l'originalité de la liste par rapport aux quatre précédentes et du fait de la demande de l'intendant aux subdélégués qui, conformément au souhait de Rozier, comprend cinq subdélégations dont celle de Salins (cf. pièce 3).

Etat des plants de différentes espèces propres a faire et produire une bonne qualité de vins et propre a conserver

[Noir]

n°1er Le Bon Noir appelé Pinot

n°2 Le pulsard noir

n°3 Le Grappenoux noir

n° 4 Le Trissaud noir

n° 5 Le Teinturier

n°6. Le Larmet

n° 7 Le Ratelot appelé gros noir

n°8 Le raisin gris
n°9 Le Bregin appelé gros noir
Blanc
n° 10 Le Bon Blanc appelé Sauvagnin
n° 11. Le Luisand
n° 12 Le Chasselard
n°13 Le melon
n°14 La Gauche
n° 15 Raisin clair appelé gros blanc
n°16 Le priet appelé gros blanc
n°17 et der Le pulsard Blanc



Le projet de collection de vignes de Rozier et Cochin en 1774

Dossier 2

Echange de correspondance au sujet de la généralité de Bourges

Henri Galinié, Jeanne Galinié-Yerre

Source : Ad 18 C313

Le dossier comprend, datées de février à fin avril ou début mai 1774, les pièces suivantes relatives aux espèces de vignes cultivées dans la généralité de Bourges

1, non datée (19 février 1774), lettre circulaire de Cochin

2. Etat des lieux d'où envoyer des plants, probablement établi par Rozier, annexe de la pièce 1

3. Observations , probablement rédigées par Rozier, annexe de la pièce 1

4. 11. mars 1774. Lettre du subdélégué de La Charité à l'intendant Dupré de Saint-Maur relative aux plants de vignes

5. 28 avril. Lettre de Dupré de Saint-Maur à Cochin au sujet du remboursement des subdélégués

6. avant le 8 mai. Remerciements de Cochin à Dupré et annonce du remboursement des subdélégués

Pièce 1. 19 février 1774. Lettre circulaire de l'intendant des finances Cochin à l'intendant de Guyenne Esmangard. Texte de la lettre, voir dossier 1, pièce 1

Pièce 2. Sans date. Copie par l'intendance des instructions de Rozier-Cochin

Etat des lieux de chaque Généralité d'où il convient tirer les plans de vignes nécessaires pour l'établissement projeté

Bourges

Chateauroux

La Charité-sur Loire

Pièce 3. Observations sur le choix des plans et les précautions à prendre pour les envoyer sûrement. Texte voir dossier 1, pièce 3

Pièce 4. 11. mars 1774. Lettre du subdélégué de La Charité à l'intendant Dupré de Saint-Maur lui annonçant l'envoi à Paris des différents plants qui se cultivent dans la ville, soit six barbus ou plants enracinés et crocettes de chaque espèce. Il annonce joindre à sa lettre ce que portent les étiquettes de chaque espèce car il estime que l'intendant ne sera pas fâché de connaître ses différents plants.

Pièce 5. Bourges, 28 avril 1774. Lettre de l'intendant de Bourges à Cochin lui rappelant qu'il a reçu les plants envoyés de Bourges, La Charité et Chateauroux envoyés par ses subdélégués et qu'il s'était engagé à les rembourser des débours occasionnés

Pièce 6. Sans date (avant le 8 mai). Remerciements de Cochin à Dupré de Saint-Maur l'informant qu'il a fait procéder au remboursements des trois subdélégués.



Le projet de collection de vignes de Rozier et Cochin en 1774

Dossier 3

Echange de correspondance au sujet de la généralité de Bordeaux

Henri Galinié, Jeanne Galinié-Yerre

Source : Ad 33 C 1347

Le dossier comprend, datées de février et mars 1774, les pièces suivantes relatives aux espèces de vignes cultivées dans la généralité de Guyenne

- 1, non datée (19 février 1774), lettre circulaire de Cochin
2. Sans date. Copie par l'intendance des instructions de Rozier-Cochin. Etat des lieux d'où envoyer des plants, probablement établi par Rozier, annexe de la pièce 1
3. Observations, probablement rédigées par Rozier, annexe de la pièce 1
4. 1^{er} mars. Réponse de l'intendant de Guyenne à Cochin
5. 5 mars. Lettre du subdélégué de Condom relative à l'envoi de plants de vignes
6. 9 mars. Lettre du subdélégué de Langon relative à l'envoi de plants de vignes
7. 9 mars. Lettre du subdélégué de Bergerac relative à l'envoi de plants de vignes
8. 11 mars. Lettre du relative à l'envoi de plants de vignes de la subdélégation de Pauillac
9. 11 mars. Lettre du subdélégué de Libourne relative à l'envoi de plants de vignes
10. 11 mars. Lettre du subdélégué de Bazas relative à l'envoi de plants de vignes
11. 15 mars. Lettre de l'intendant à Cochin annonçant l'envoi des premiers plants de vignes
12. 16 mars. Lettre du subdélégué de Périgueux relative à l'envoi de plants de vignes
13. 17 mars. Lettre du subdélégué de Bergerac relative à l'envoi de plants de vignes
14. 20 mars. Lettre du subdélégué de Clairac relative à l'envoi de plants de vignes
15. 24 mars. Lettre du subdélégué d'Agen relative à l'envoi de plants de vignes
16. 24 mars. Lettre du subdélégué de Sainte-Foye relative à l'envoi de plants de vignes
17. Sans date. Liste de crus et couleur des raisins ou de vins

Pièce 1. 19 février 1774. Lettre circulaire de l'intendant des finances Cochin à l'intendant de Guyenne Esmangard. Texte de la lettre, voir dossier 1, pièce 1

Pièce 2. Etat des lieux de chaque Généralité d'où il convient tirer les plans de vignes nécessaires pour l'établissement projeté

Bordeaux
Périgueux
Agen
Médoc
Bazas
Condom

Pièce 3. Observations sur le choix des plans et les précautions à prendre pour les envoyer surement. Texte voir dossier 1, pièce 3

Pièce 4. Lettre de l'intendant de Guyenne du 1^{er} mars 1774 assurant l'intendant Cochin qu'il prend les dispositions nécessaires pour répondre à la demande formulée dans les pièces 1, 2 et 3.

Pièce 5. Lettre du subdélégué de Condom du 5 mars 1774 annonçant à l'intendant Esmangard qu'il a déjà écrit à quelques particuliers des plus entendus sur cette partie pour choisir des plans de vigne de chacune des espèces qui se cultivent dans sa subdélégation et que malgré les difficultés rencontrées il lui enverra les barbues demandées.

Pièce 6. Lettre du subdélégué de Langon du 9 mars 1774 annonçant à l'intendant Esmangard qu'il n'a pu se procurer que des boutures de six espèces de plants de vigne et qu'il les lui envoie

Pièce 7. Lettre du subdélégué de Bergerac du 9 mars 1774 annonçant à l'intendant Esmangard qu'il s'est occupé de rassembler les plants de vignes en vin blanc de chacune des espèces qui se cultivent dans sa subdélégation. Il se propose de rassembler tous les plants de cépages qui se cultivent aux environs et de les envoyer directement à Paris.

Pièce 8. Lettre envoyée de Lesparre, de la part du subdélégué de Pauillac, du 11 mars 1774, informant l'intendant Esmangard de la difficulté de trouver des plants de même que des boutures alors que la taille est achevée

Pièce 9. Lettre du subdélégué de Libourne du 11 mars 1774 annonçant à l'intendant Esmangard l'envoi à Bordeaux de plants et barbues en provenance du cru de Canon et d'autres crus de Saint-Emilion, ainsi que des environs immédiats pour les espèces manquantes

Pièce 10. Lettre du subdélégué de Bazas du 13 mars 1774 annonçant à l'intendant Esmangard l'envoi à Paris de six paquets de plant de vigne de Langon en boutures à défaut de barbues ou de plants racinés

Pièce 11. Lettre de l'intendant de Bordeaux du 15 mars annonçant à l'intendant des finances Cochin l'envoi de trois gerbes de différentes espèces de plants de vigne qui se cultivent dans divers cantons de sa généralité. Suivent des extraits des courriers ci-dessus des subdélégués de Condom, Bazas, Libourne,

Pièce 12. Lettre du subdélégué de Périgueux du 16 mars 1774 annonçant à l'intendant Esmangard l'envoi à Paris de dix-huit paquets de plants de vignes en crocettes ou sarments de l'année à défaut de barbues

Pièce 13. Lettre du subdélégué de Bergerac du 17 mars 1774 annonçant à l'intendant Esmangard qu'il a pu se procurer des huit principales espèces de plants de vignes qui se cultivent dans sa subdélégation envoyées ce jour à Paris.

Pièce 14. Lettre du subdélégué de Clairac du 20 mars 1774 annonçant à l'intendant Esmangard l'envoi à Bordeaux de deux paquets contenant chacun trois barbues et six branches de douze différentes espèces de plants de vigne. Le subdélégué précise qu'il y a encore dans le pays cinq différentes espèces qu'il n'a pu se procurer pour des raisons de calendrier ou de rareté des barbues.

Pièce 15. Lettre du subdélégué d'Agen du 24 mars 1774 annonçant à l'intendant Esmangard l'envoi à Paris d'un paquet contenant des barbues et crocettes de huit espèces de raisins

Pièce 16. Lettre du subdélégué de Ste Foy du 24 mars 1774 annonçant à l'intendant Esmangard l'envoi à M. Cochin d'une gerbe de plants de vignes composée de toutes les espèces qu'on est dans l'usage de cultiver dans le canton avec autant de barbues

Pièce 17. Liste non datée du portefeuille C 1347 dont il n'est pas assuré qu'elle appartienne au dossier Rozier-Cochin

Bordeaux

Médoc	latour, Lafite, Calon, S ^t Julien & Margaux	R
	Carbonnieux ou S ^t Gris	B
	haut brion	R
	barsac, Preignac, Sauternes	B
	S ^t croix du mont	B

Bazas

	Langon	B
--	--------	---

Bergerac

	Bergerac	B
--	----------	---

Ste Foy

	S ^{te} Foy	B
--	---------------------	---

Libourne

	St Emilion	R
--	------------	---

	Canon	R
--	-------	---

Clairac

9999
8888

Annexe 1

Collection CepHistoire

Afin de souligner la cohérence des diverses activités développées depuis plusieurs années autour des cépages historiques à partir des sources écrites dans l'UMR Citeres (Laboratoire Archéologie et Territoires – Université de Tours CNRS), une collection intitulée CepHistoire a été créée.

Cette collection, sous la direction d'Henri Galinié et de Samuel Leturcq, est constituée de quatre séries :

série CepDoc – transcriptions d'archives inédites relatives aux noms donnés aux vignes cultivées ;

série CepCat – catalogue alphabétique des noms donnés aux vignes cultivées en cinq répertoires selon l'origine des occurrences :

noms dans les sources écrites du Moyen Age à 1774 ; idem de 1774 à 1848 ; idem de à 1866 ; noms dans les écrits littéraires du Moyen Age à 1900 ;

noms dans les dictionnaires des 16^e et 17^e s.,

noms dans les écrits scientifiques du Moyen Age à 1900.

Table récapitulative des noms des cinq répertoires.

Les cinq répertoires sont accompagnés de quatre index de référence constitués de textes qui permettent la mise en perspective des occurrences : Index A, éléments linguistiques ; Index B, identifications et parentés ampélographiques ; Index C, vocabulaires techniques successifs et terminologie ; Index D, notions et contextes dans les écrits scientifiques.

série CepAtlas - Atlas historique des cépages de France constitué de cinq sections : cépages (monographies) ; sémantique (répartition géographique des noms) ; espaces (aires culturelles et coprésence de cépages) ; couverture géographique des sources utilisées ; prospective. Les cartes et notices de l'atlas sont fondées sur les dossiers documentaires qui récapitulent l'ensemble des données recueillies ;

série Travaux - publications consacrées à des cépages à partir des séries précédentes.

Le récapitulatif ci-dessous est un tableau de bord de l'avancée des diverses activités des intervenants. Il est appelé à être tenu à jour.

Intervenants permanents 2020 - 2023 : H. Galinié, S. Leturcq, J. Galinié-Yerre, J. Hadjadj-Jadaud, M. Chambolle, M. Dalloz - intervenants ponctuels : B. Courty, P. Gasparini, M. Médevielle ; Groupe Dupré 2017-2019 (A. Bellegarde, A. Bonfante, M. Chambolle, B. Courty, P. Couteret, H. Galinié, J. Galinié-Yerre, S. Jacquet-Bellegarde, H. Mazet, P. Pernot, J. Rosen).

NB en caractères droits travaux publiés ; *en italiques travaux en cours*

Série 1 CepDoc

Transcriptions d'archives inédites relatives aux noms donnés aux vignes cultivées

1a Rozier-Cochin 1774 Envois de la généralité de Franche-Comté

1b Dupré de St Maur - Envois des généralités, 1782-84 :

Dijon	DSM 1784
Languedoc	DSM 1784
Provence	DSM 1784
Auch	DSM 1784
Montauban	DSM 1784
Metz	DSM 1784
Bourges	DSM 1784
(Besançon)	DSM 1784
Auvergne	DSM 1784
Soissons	DSM 1784
Guyenne	DSM 1784
Paris	DSM 1784
(Angers)	DSM 1784

1c Envois pour la Collection du Luxembourg 1

Envois des départements 1803-1809

Ardèche 1804-1805

Aube 1807

Aude 1804

Aveyron 1803

Charente 1807

Corrèze 1804-1805

Dordogne 1803-1804

Drôme 1803-1807

Gard 1803-1806

Gironde 1807

(Haute-Savoie 1803)

Haute-Vienne 1803-1805

Hérault 1803

Jura 1803

Landes 1804

Loire-Inférieure 1805

Loir-et-Cher 1803-1804

Maine-et-Loire 1804

[Maine et Loire 1804](#)

Marne 1803-1804

Rhône 1804

Savoie 1803-1804

Tarn 1803-1804

Tarn 1805

Vienne 1806

catalogue Hervy annoté 1809-

[Hervy 1809](#)

1d Typologie de Bosc 1807-v. 1827

Trois Tableaux synoptiques

1e Envois pour la Collection du Luxembourg 2

Envois des départements 1841-1848

Ain 1841

Ardèche 1841

Deux-Sèvres 1841

Hautes-Pyrénées 1841

Indre-et-Loire 1841

Jura 1841

Loiret 1841

Loir-et-Cher 1841

Moselle 1846

Pyrénées-Orientales 1842

Saône-et-Loire 1841

Vienne 1841

Yonne 1841

1f enquêtes agricoles départementales 1801-1866

Jura 1801

Sarthe 1801-1802

Golo 1801

Hautes-Alpes 1804

Loir-et-Cher 1804

[Loir et Cher 1804](#)

Indre-et-Loire 1808

Marne 1808

Gard 1810

Sarthe 1810

Ain 1813
Charente 1821
Liamone 1821
Dordogne 1835
Lot-et-Garonne 1866

1g enquête nationale sur les produits de la vigne 1829

Oise (*informations détaillées*)

Gers, Loire-Inférieure, Moselle, Puy-de-Dôme et Vendée (*informations lacunaires*)

1h enquête agricole nationale 1866 documents inédits

Aude
Cher
Isère
Loire
Lot-et-Garonne
Pyrénées-Orientales
Bas-Rhin
Rhône
Tarn-et-Garonne
Var

Série 2 CepCat
Catalogue des noms donnés aux vignes cultivées

Répertoire 1 *Les noms de vignes dans les sources écrites antérieures à 1774*

Répertoire 2 *Les noms de vignes dans les sources écrites 1774-1866*

Répertoire 3 *Les noms de vignes dans les écrits littéraires*

Répertoire 4 *Les noms de vignes dans les dictionnaires*

Répertoire 5 *Les noms de vignes dans les écrits scientifiques*

Table des noms mentionnés dans les répertoires

Index A *Éléments linguistiques répertoriés dans la documentation*

Index B *Identifications et parentés ampélographiques*

B1, *identifications et incertitudes vers 1900*

B2, *Ecogéogroupes au 20^e s.*

B3, *Filiations et parentés biologiques (ADN) depuis v.2000*

B4, *Paléo-génomique et paléo-botanique, depuis 2019*

Index Cb *Vocabulaires techniques et terminologie*

Index D *Notions et concepts*

Série 3 CepAtlas
Atlas historique des cépages de France

Section 1 - cépages (monographies) – dossiers documentaires et cartes

'Abouriou' N	Abouriou
'Aligoté' B	Aligote
'Arbane' B	Arbane
'Castets' N	Castets
'Cot' N	Cot
'Fer' N	Fer
'Genouillet' N	Genouillet
'Grenache' N	GrenacheNoir
'Grolleau' N	GrolleauNoir

'Grolleau' Gris G
'Melon' B
'Merlot' N
'Mourvèdre' N
'Prunelard' N
'Riesling' B
'Savagnin' Blanc B
'Savagnin' Rose Rs
'Semillon' B
'Tressot' N
'Viognier' B
'Mauzac' Blanc B
'Mauzac' Rose Rs
Alicante Henri Bouschet' N
'Grand Noir de la Calmette' N
'Orbois' B
'Petit Bouschet' N
'Vermentino' B
'Sacy' B / 'Tressailler' B
'Tannat' N

[GrolleauGris](#)
[Melon](#)
[MerlotNoir](#)
[Mourvedre](#)
[Prunelard](#)
[Riesling](#)
[SavagninBlanc](#)
[SavagninRose](#)
[Semillon](#)
[Tressot](#)
[Viognier](#)

Section 2 - sémantique (répartition géographique des noms) – dossiers documentaires et cartes

'Grenache' N : alicante, grenache, redondal, roussillon
'Orbois' B : arbois, menu pineau, orbois, verdet
'Mourvèdre' N : balzac, espar, mataro, mourvèdre
'Savagnin' B : bon blanc, nature, savagnin blanc, traminer
bourguignon
'Fer' N : braucol, fer, mansois, pinenc
'Côt' N / 'Malbec' N : auxerrois, cahors, caux, cors, cot, cote
rouge, gourdoux, grifforin, jacobin, malbec, noir de pressac,
pied de perdrix, plant du roi, quercy, quille de coq,
samoireau

'Vermentino' B : garbesso, rolle, vermentino
'Melon' B : melon, muscadet
'Riesling' B : petracine, riesling
'Sacy' B - 'Tressailler' B
'Tressot' N : tressot, verot

[Grenache noms anciens](#)
[Orbois noms anciens](#)
[Mourvedre noms anciens](#)
[Savagnin noms anciens](#)
[Bourguignon](#)
[Fer et associés](#)

[Cot Malbec](#)

[Vermentino noms anciens](#)
[Melon noms anciens](#)
[Riesling noms anciens](#)
[Sacy Tressailler](#)
[Tressot noms anciens](#)

Section 3 – aires culturelles, coprésence de cépages

Section 4 - sources (couverture géographique des sources utilisées)

1782-1784 (Dupré de Saint-Maur)
1803-1808 (Luxembourg 1)
1809 (Catalogue du Luxembourg 1)
1816 (Jullien)
1827 (Cavoleau)
1829 (enquête nationale)
1840-1846 (Luxembourg 2)
1868 (Guyot)
fonds d'archives visités 2020-22

[DSM 1784](#)
[envois Lxb 1](#)
[Lxb 1809](#)
[Jullien 1816](#)
[Cavoleau 1827](#)
[1829](#)
[envois Lxb 2](#)
[Guyot 1868](#)
[fonds archives](#)

Série 4 Travaux

Publications consacrées à des cépages à partir des séries précédentes

- Atlas historique des cépages de France - H. Galinié, S. Leturcq, 2022 [CepAtlas](#)
- Le Genouillet dans le Berry, 1763-2020, Rhcl 15 - H. Galinié, 2021 [Genouillet](#)
- Plants, raisins puis cépages dans les archives des 18e et 19e s. - H. Galinié, S. Leturcq, J. Yerre, 2021 [Dénomination](#)
- De Pineau et Plant d'Anjou à Chenin (1400-1900), Rhcl 14 - H. Galinié, 2019 [Noms du Chenin](#)
- Les façons de différencier et de nommer vignes et plants (1050-1850), Rhc 13 - H. Galinié, 2019 [Nommer](#)
- Cépages du Bordelais et du Languedoc en 1736, Rhc 12 - H. Galinié, B. Courty, 2019 [1736](#)
- Lignage ou Macé doux dans le Val de Loire (1427-1900), Rhcl 11 - H. Galinié [Lignage](#)
- L'enquête de Nicolas Dupré de St-Maur pour fixer la nomenclature de la vigne (1782-1784) - H. Galinié *et al.*, 2019 [DSM 1784](#)
- Romorantin, François Ier, Chambord (1518-1519), Rhcl 9 - H. Galinié, 2018 [Romorantin](#)
- Auvernat, synonyme d'Auvergnat ?, Rhcl 8 - H. Galinié, 2018 [Auvernat](#)
- La présence du côté en Touraine (1783-...), Rhcl 7 - H. Galinié, 2018 [Cot Touraine](#)
- Les noms Framboise, Dannery, Romorantin (1712-1904), Rhcl 6 - H. Galinié, 2017 [Noms Romorantin](#)
- Les noms Samoireau et Côt dans les vignobles du Val de Loire (16e-19e s.), Rhcl 4 - H. Galinié, 2016 [Noms du Cot](#)
- Les plants de vignes du château de Chenonceau : Orleans, Beaulne, Anjou, Herbois (1547-1557), Rhcl 3 - H. Galinié, 2016 [Chenonceau](#)
- Les graphies Pinot et Pineau (1375-1901), Rhcl 2 - H. Galinié, 2015 [Pinot Pineau](#)
- Le Pineau d'Aunis, Rhcl 1 - H. Galinié, 2014 [Pineau Aunis](#)

